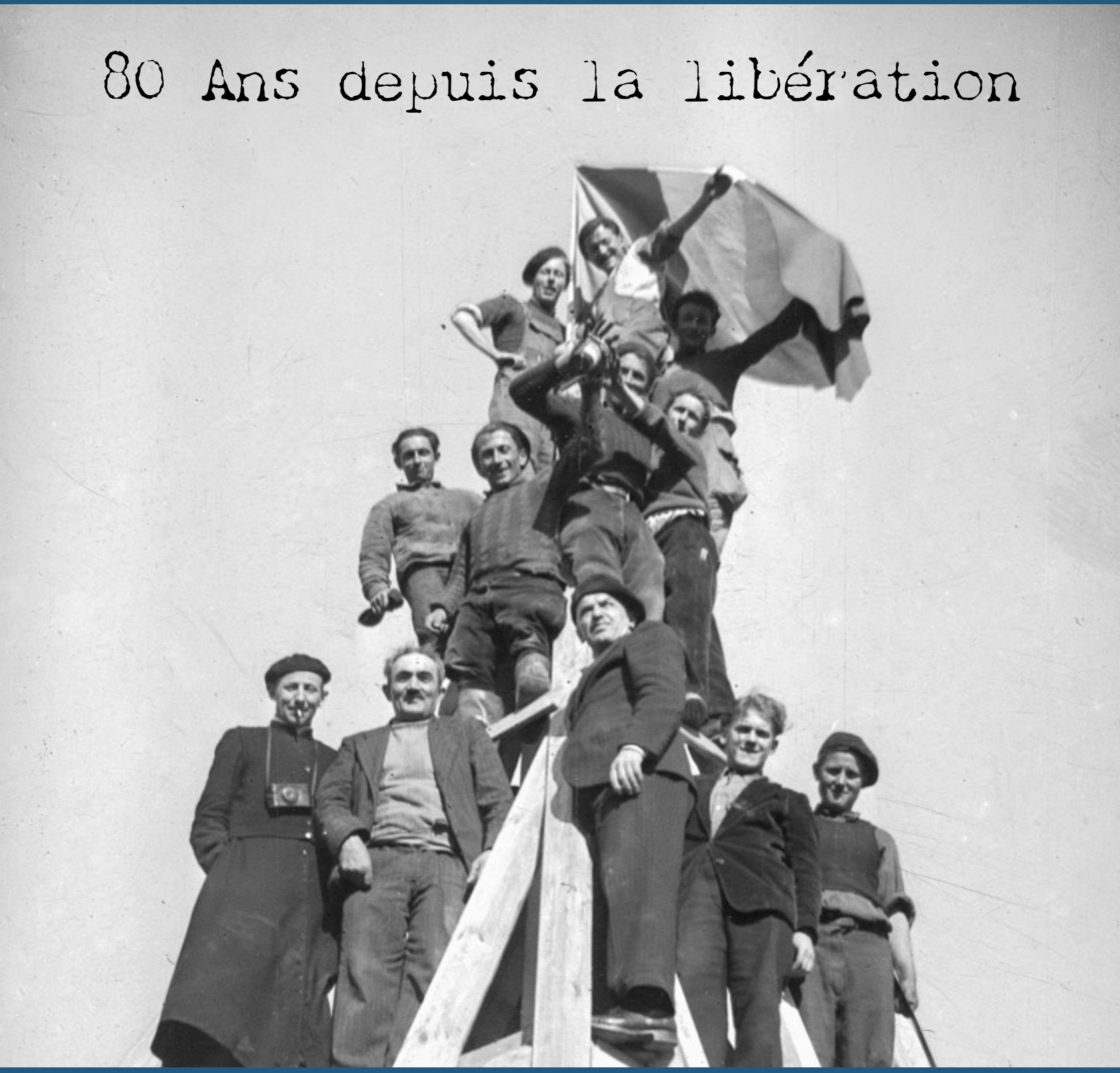
LE BAROTCHÉ

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

JANVIER 2025 N°145

80 Ans depuis la libération



Mairie de Labaroche - 298, Le Centre 68910 LABAROCHE
Tél. 03 89 49 83 23 - mairiedelabaroche@gmail.com
www.labaroche.fr - Facebook : Commune de Labaroche

LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année 2025, je vous exprime mes vœux les plus chaleureux, pour une vie de santé et de bonheur.

L'année écoulée a été, comme les précédentes, riche en évènements, régulièrement relatés via le Barotché ou le site internet de la commune. Les membres du Conseil Municipal, toujours motivés, ont rempli leur rôle et soutenu la Municipalité par leur participation active et leurs conseils avisés. Les services municipaux trouvent ici l'expression de nos remerciements pour leur engagement et leur dévouement. Bien qu'actuellement en sous-effectif, le service technique assure ses missions avec sérieux et efficacité.

La physionomie du lieu-dit La Chapelle évolue. Le chantier de la supérette a enfin démarré. Les entreprises travaillent d'arrache-pied pour que cette structure puisse ouvrir, au plus tard, à l'automne. Les fondations sont réalisées. Le charpentier posera la structure en bois à la mi-janvier si les conditions météorologiques le permettent. La maison médicale, projet porté par les médecins et soignants, prend forme elle aussi. La dalle est coulée et les murs érigés.

Au lieu-dit La Place, le projet d'aménagement de l'ancienne tournerie et la mise aux normes du musée des métiers du bois est en cours de finalisation. L'appel à candidature des entreprises a été lancé fin de l'année 2024. Les travaux devraient débuter au printemps.

Les fuites sur les toitures de la maison des associations, de la salle des sports, de l'école maternelle ont été provisoirement colmatées afin de préserver l'intégrité des immeubles. Une étude globale de réhabilitation de ces bâtiments, étanchéité, isolation et changement des ouvrants est lancée. Ce projet ambitieux et onéreux devra être celui des prochains mandats.

Dans quelques semaines, le Conseil Municipal se prononcera sur les budgets de la commune. L'exercice apparaît de plus en plus difficile dans un contexte anxiogène marqué par un manque de visibilité, des recettes en diminution constante et une raréfaction des subventions de l'État dont l'endettement est abyssal.

La compétence « eau et assainissement » devait, de par la loi, être transférée en 2026 soit à la communauté de communes, qui n'entendait pas en assumer la charge, soit à un syndicat ou encore une entité privée. Si le Sénat s'est prononcé contre la mesure, il appartient au Parlement de se positionner. Des précisions devraient intervenir prochainement.

Les vœux exprimés en préambule s'adressent à chacun d'entre vous. Je les accompagne de mes remerciements les plus vifs à nos associations et l'ensemble de leurs bénévoles, nos sapeurs-pompiers, nos enseignants, nos restaurateurs, nos artisans et toutes les personnes qui œuvrent tout au long de l'année pour que LABAROCHE garde son attractivité, son charme et sa réputation de bien-vivre.

Bernard RUFFIO / Maire de Labaroche

SOMMAIRE

Page 02 | Le mot du maire

Page 03 | État Civil

Page 04 | Anniversaires des Aînés

Page 05 | Extraits des Délibérations du Conseil Municipal

Page 11 | Actualités municipales

Page 13 | Aménagement de l'espace communal

Page 15 | Écoles & Jeunesse

Page 17 | Vie associative et manifestations

Page 25 | Informations pratiques

Page 26 | « Il était une fois ... »

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

SCHLERNITZAUER Eloïse née le 04.09.2024
STEINLE Augustin né le 20.10.2024
STOCKEL Suzon née le 28.11.2024
BROUANT Alice née le 28.11.2024

MARIAGES

WOLFF Fabienne et SCHMIDT Michel le 07.09.2024
BRUN Françoise et ROCHOTTE Christian le 14.09.2024
DIAZ HERNANDEZ Ana et STRAUB Mathieu le 19.10.2024
HUI Emilie et GODFROID Jérôme le 26.10.2024

DÉCÈS

VUILLEMENOT née DECHRISTE Francette le 20.09.2024
SPIESS Francis le 03.10.2024
CLAUDEPIERRE Jeanne le 12.10.2024
HERRBACH née WERNER Suzanne le 16.12.2024
BERTRAND née PARMENTIER Suzanne le 16.12.2024

ANNIVERSAIRES DES AÎNÉS

Augustine FOUQUET - 90 Ans

Augustine FOUQUET voit le jour à Colmar, le 08/11/1934. A 17 ans, elle rencontre un jeune normand qui effectue son service militaire au 15/2 RI à Colmar, Jean-Louis FOUQUET qui la surnomme affectueusement « MANOU ». Elle l'épouse et l'accompagne à Louviers en Normandie.
De cette union naissent 3 garçons : Patrick, Eric et Philippe.
9 petits-enfants et 10 arrière-petits-enfants viennent combler les deux grands-parents.
En 1967, ils décident de rentrer en Alsace et ouvrent une brasserie « La Comète » route d'Ingersheim à Colmar pendant une dizaine d'années. Ils rachètent la maison de l'ancien garde-forestier « Haushalter » et s'installent définitivement à Labaroche.
Puis en 1983, pionniers, ils reprennent un magasin de produits naturels « Natura Diététique », Place de l'Ancienne Douane à Colmar, pendant 32 ans.
Veuve en 2009, Manou prend sa retraite en 2015, à l'âge de 81 ans.
Passionnée par les fleurs, elle prend soin de son jardin, accompagnée de sa chienne Nelly qui ne la quitte pas.
Elle découvre une nouvelle activité, le Yoga et la méditation, qu'elle pratique avec son professeur Agnès et son équipe de Labaroche qu'elle affectionne beaucoup.
En mai 2024, elle se fracture le tibia et le poignet, aujourd'hui, elle se remet de cette chute et tient à remercier chaleureusement ses voisins qui l'ont secourue, les infirmières qui l'aident au quotidien et tous les membres de sa famille qui prennent soin d'elle.
Un grand merci à Monsieur le Maire pour sa visite et son panier garni.
Ses fils



Bernadette JACQUAT - 90 Ans



Le Mardi 19 novembre 2024, c'est avec plaisir que j'ai accueilli Monsieur le Maire et sa première adjointe, Madame Catherine OLRY. Les deux élus m'ont présenté leurs chaleureux souhaits accompagnés d'un joli cadeau. Je voudrais par ces quelques lignes leur offrir mes sincères remerciements.
Je vous retrace ici les événements de ma vie. Je suis née le 19.11.1934 à ST NABORD dans les Vosges. Fille de Madame Marie BLAISE, née à LABAROCHE, au lieu-dit Le Léman et de Monsieur Henri JACQUAT, natif de GRANGE SUR VOLOGNE, décédé accidentellement en 1937. Ma mère s'occupera de ses quatre enfants pendant toutes les péripéties de la guerre mondiale et elle terminera sa vie en 1986 entourée de mon affection dans son village natal où nous demeurons depuis mon mariage en 1964 avec André JACQUAT. J'ai exercé la profession d'aide-soignante, d'abord à REMIREMONT, puis à PFASTATT, et, j'ai rendu ma blouse à l'hôpital de KAYSERSBERG en 1989. Couple sans enfant, à la retraite, nous avons effectué quelques voyages (EGYPTE, CANADA, CHINE). A présent, je m'occupe de notre habitation et de son jardin avec ses rosiers.
Bernadette

Claude PRUD'HOMME - 90 Ans



Pour le 90ème anniversaire de Claude Prud'homme, né le 21 décembre 1934, Monsieur le Maire Bernard Ruffio et Madame Catherine Olry, 1ère Adjointe lui ont rendu visite avec un panier garni.
En 1958, il épouse Marguerite, née Fromm, originaire des Trois-Epis. De cette union est née Catherine en 1964. Deux petits-enfants et une arrière-petite-fille font la joie du jeune nonagénaire.
Claude, après son apprentissage à la boulangerie-pâtisserie Musslin de Colmar, a travaillé avec son père Ernest, propriétaire de la boulangerie-épicerie-tabac du village. Il a repris avec son épouse l'affaire familiale en 1962.
Également grand passionné de photos, de vidéos et de cinéma, il réalise plusieurs courts-métrages sur l'histoire et la vie locale de Labaroche. Il a pris sa retraite bien méritée en 1994.
Claude et Marguerite remercient la Municipalité pour sa visite et son attention.
Catherine Klinklin

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les délibérations dans leur version intégrale sont consultables sur le site internet de la commune ou en mairie.

Séance du 06 septembre 2024

» Présentation du rapport d'activité du SIENOC
Le Conseil Municipal a donné acte de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Ouest de Colmar.

» Convention de mise à disposition de la nacelle CCVK
Le Conseil Municipal a approuvé et autorisé le Maire à signer la convention avec la CCVK permettant la mise à disposition d'un camion nacelle, utilisé notamment par les services techniques pour la période de Noël.

» Projet d'élargissement et sécurisation du chemin de la mairie vers Faîte
Le Conseil Municipal a pris acte du projet de sécurisation du chemin de la Mairie vers le lieudit « Faîte ».

» Convention de participation à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » : augmentation des taux à compter du 1er janvier 2025
Le Conseil municipal a pris acte de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025. Il a également pris acte des nouveaux taux de cotisation applicables au 1er janvier 2025 et autorisé le Maire à signer l'avenant à la convention.

» Assurance pécuniaire individuelle des comptables publics et des ordonnateurs
Le Conseil Municipal a pris acte de la demande d'assurance et de cautionnement pour les personnels et ordonnateurs concernés.

» Création de deux postes d'agent contractuel à temps complet et non complet (grade : Adjoint Administratif)

Le Conseil Municipal a autorisé la création de deux emplois permanents d'Adjoint Administratif :

- À temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20/35ème à compter du 1er octobre 2024, pour le remplacement d'un départ en retraite.
- À temps complet (35/35ème) à compter du 1er septembre 2024, pour le remplacement d'un congé de longue maladie.

» Demande de subventions : EMVK + Association Théâtrale

Le Conseil Municipal a accordé une subvention de 500 € pour l'association théâtrale de Labaroche et une subvention de 2 958 € à l'EMVK. 29 élèves de la commune y sont inscrits pour l'année scolaire 2023/2024.

» Autorisation de signature des marchés des Genêts : Commerce de proximité et Aménagement extérieur

Le Conseil Municipal a approuvé la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 1er août 2024 attribuant les lots aux différentes entreprises :

LOTS		ENTREPRISES	MONTANT HT (hors options)
N°1	Terrassement / VRD	WEREY BTP	110 000,00€
N°2	Gros oeuvre	WEREY BTP	165 000,00€
N°3	Charpente / Ossature bois	SERTELET	199 140,00,€
N°4	Couverture	SCHOENENBERGER	201 056,90€
N°5	Bardage bois	SCHOENENBERGER	92 282,00€
N°6	Menuiserie extérieure aluminium	ALU METAL CONCEPT	60 313,00€
N°7	Infrastructure station-service	MADIC	104 750,00€

S'agissant des travaux d'aménagement extérieur sur le site des Genêts, les lots ont également été attribués :

LOTS		ENTREPRISES	MONTANT HT (hors options)
N°1	VRD	GIAMBERINI ET GUY	385 568,31€
N°2	Aménagement extérieurs plantations et mobilier	GIAMBERINI ET GUY	198 779,40€

Séance du 22 novembre 2024

» Présentation du rapport d'activité de Territoire d'Energie Alsace 2023

Le Conseil Municipal a donné acte de la présentation dudit rapport sur l'activité de Territoire d'Energie Alsace. Pour rappel, la commune travaille en partenariat avec le syndicat dans le cadre de divers travaux d'enfouissement de ligne électrique.

» Achat du bâtiment Crédit Mutuel - chemin attenant

- Le Conseil Municipal a autorisé l'achat du chemin attenant au bâtiment Crédit Mutuel pour un montant de 500 €,
- Le Conseil Municipal a approuvé la vente des parcelles 206 – section 14 et du tiers indivis de la parcelle 260 – section 14 aux prix de 200 000 € et 2 500 €.

» Échange de terrain lieu dit « Giragoutte »

Le Conseil Municipal a approuvé l'échange avec une administrée des parcelles communales cadastrées section 8 n°849 et 854 d'une surface totale de 11,65 ares contre la parcelle cadastrée section 8 n°851 d'une surface totale de 13,49 ares.

» Achat de terrains - Demandes de particuliers

Le Conseil Municipal a approuvé :

- L'achat au profit de la commune des parcelles cadastrées section 12 n°197, section 13 n°10, 11, 12, 15 et 17 appartenant à un administré d'une superficie totale de 37,73 ares. Le montant s'établit à 30 à 50 € à l'are (prés ou forêt) pour le prix de vente, soit 1 252,10 euros,
- L'achat au profit de la commune des parcelles cadastrées section 10 n°58, section 15 n°408 et 411, section 17 n°159 appartenant à un administré d'une superficie totale de 25,19 ares. Le montant s'établit à 30 à 50 € à l'are (prés ou forêt) pour le prix de vente, soit 1 257,10 euros,

» Rectification délibération n°63-07/2024 - Autorisation de signature du bail commercial : commerce de proximité des genêts

Le Conseil Municipal a approuvé le bail conclu, pour une durée de 9 années, consécutives, à CARREFOUR PROXIMITE France, concernant les locaux sis à LABAROCHE (68910) 153, la Chapelle, pour la création du futur commerce de proximité, moyennant un loyer annuel de 16 800 € hors charges.

» Autorisation d'élaboration d'un acte de notoriété - lieu dit « La Place »

Le Conseil Municipal a autorisé la réalisation d'un acte de notoriété pour intégrer les parcelles section 12 n°496, 498 et 516 dans le domaine public communal.

» Procédure d'enregistrement des meublés de tourisme - Institution

Après avoir entendu le rappel de la législation en vigueur, le Conseil Municipal a décidé que la location de meublé de tourisme est soumise à enregistrement auprès de la commune de Labaroche. La déclaration est à effectuer à l'aide du formulaire Cerfa n°14004, et à adresser au maire par tout moyen. Elle comprend les informations exigées au titre de l'article D324-1-1 du Code du tourisme à savoir « l'identité, l'adresse postale et électronique du déclarant, l'adresse du meublé de tourisme (étage et numéro d'appartement), son statut de résidence principale ou non, ...etc ». Tout changement concernant les éléments d'information de la déclaration fait l'objet d'une nouvelle déclaration et donnera lieu à l'attribution d'un nouveau numéro d'enregistrement,

Le Conseil Municipal a, en outre, précisé que :

- Les meublés régulièrement déclarés avant la mise en place de cette obligation bénéficieront d'un numéro qui leur sera attribué de façon automatique,
- Toute annonce de location d'un local meublé de tourisme devra comporter le numéro d'enregistrement délivré par la commune,
- Toute personne se livrant ou prêtant son concours contre rémunération par une activité d'entremise, de négociation ou par la mise à disposition d'une plateforme numérique, à la mise en location d'un meublé de tourisme, devra informer le loueur de ses obligations et obtenir la preuve de la délivrance du numéro d'enregistrement. Elle prendra les mesures nécessaires, afin que les résidences principales ne soient pas louées plus de 120 jours par an et communiquera à la commune le décompte de nuitées faisant l'objet d'une occupation par son intermédiaire.

» Mise à disposition de personnel pour la CCVK : crèche «Lés pti Kraplés» de Labaroche

Le Conseil Municipal a approuvé la proposition de la Municipalité de mettre ponctuellement à disposition de la CCVK, un ou deux agents ATSEM affectés initialement au sein de l'école primaire ou maternelle de Labaroche afin de maintenir le service pour les familles et ainsi éviter des fermetures en cas d'absence ponctuelle de personnels de la CCVK.

» Mise en place du compte épargne temps pour les agents
Le Conseil Municipal a adopté les propositions du Maire relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par les agents mentionnés dans la délibération.

» Admissions de créances en non-valeur (M49 - Budget eau et assainissement)
Le Conseil Municipal a décidé d'inscrire en non-valeur plusieurs créances pour un montant de 812,18 €.

» Révision des loyers au 1er janvier 2025
Le Conseil Municipal a fixé la révision de ses loyers indexés au 1er janvier 2025.

» Décision modificative n°1 au budget principal
Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2024, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal M57. Le Conseil Municipal a apporté au Budget primitif 2024 (comptabilité générale M57) les décisions modificatives dans le respect du maintien de l'équilibre budgétaire.

» Dépôt sauvage
Le Conseil Municipal a adopté le tarif relatif aux frais d'enlèvement des déchets à hauteur de 300 € par enlèvement (dépôt sauvage ou toute autre infraction ou interdiction non respectée).

» Demande de subventions DETR / DSIL / CAF : tranche 2025 eau potable et travaux du périscolaire

- Tranche 2025 eau potable

Le Conseil Municipal a approuvé la nature, le coût et le plan de financement prévisionnel des opérations envisagées telles que décrites ci-dessus. Cinq opérations sont ciblées :

OPÉRATIONS	MONTANT HT
Renouvellement de la conduitre entre la Mairie et le Calvaire « Croix de Faîte »	267 642,93€
Renouvellement de la conduite de « L'Espoche »	243 157,37€
Mise hors service d'une conduite secteur « Chapelle » et « Genêts »	41 505,54 €
Mise hors service d'une conduite secteur « Giragoutte »	24 306,51 €
Sécurisation des réservoirs de « la Rochette » et du « Cras »	11 502,19 €
Honoraires de maitrise d'œuvre + prestations annexes (géomètres, appel d'offres, ...)	50 000,00€
TOTAL	**638 114,55€**

Co-financeurs prévisionnels	Dispositifs mobilisés	Montant prévisionnel des subventions (max)	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant prévisionnel des subventions (attendu)	En % du projet total HT
ETAT	DSIL 2024	20%	638 114,55€	128 000€	20%
Agence de l'Eau Rhin Meuse		30%	638 114,55€	191 500€	30%
TOTAL SUBVENTIONS PRÉVISIONNELLES (A) :				319 500€	50%
Autofinancement de la commune *	Fonds propres (B)			318 614,55€	50%
			TOTAL (A + B) :	**638 114,55€**	**100%**

- Travaux d'extension du bâtiment périscolaire

Le Conseil Municipal a approuvé la nature, le coût et le plan de financement prévisionnel de l'opération envisagée telles que décrite ci-dessus :

Co-financeurs prévisionnels	Dispositifs mobilisés	Montant prévisionnel des subventions (max)	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant prévisionnel des subventions (attendu)	En % du projet total HT
ETAT	DETR / DSIL 2024	50%	444 256,75€	87 000€	20%
Caisse d'Allocation Familliales	Investissement ALSH	80%	444 256,75€	270 000€ (plafond)	60%
TOTAL SUBVENTIONS PRÉVISIONNELLES (A) :				357 000€	80%
Autofinancement de la commune *	Fonds propres (B)			87 256,75€	20%
			TOTAL (A + B) :	444 256,75€	**100%**

Séance du 17 décembre 2024

» Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le budget 2025
Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025, hors restes à réaliser, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets primitifs de l'exercice 2024, dans l'attente de l'adoption des budgets primitifs 2025, en comptabilité M57 et M49.

» Prix de l'eau applicable à compter du 1er semestre 2025

Le Maire a exposé la dernière réforme des redevances de l'Agence de L'Eau, celle-ci, modifie son système en supprimant les deux redevances historiques pour les remplacer par d'autres.
Le Conseil Municipal a adopté le prix de l'eau à compter du 1er janvier 2025 comme *[ci-contre]* :
Soit une augmentation de 0,04 € centimes par rapport à 2024. Il est décidé d'augmenter le terme fixe de 35 € H.T. par semestre à 36 € H.T. par semestre pour 2025. La location de compteur est fixée à 6 € H.T. par semestre et reste inchangée par rapport à 2024.

Prix de base communal H.T.	3,72€
Nouvelle redevence. (Consommation d'eau potable)	0,39€
Nouvelle redevence de performance eau potable 0,33 x 0,2 coefficient	0,066€
TOTAL H.T.	4,17€
TVA 5,5%	0,23€
TOTAL TTC	4,40€

» Prix de l'assainissement applicable à compter du 1er semestre 2025
Le Conseil Municipal a adopté le prix de l'assainissement à compter du 1er janvier 2025. La redevance est fixée à 1,90 € H.T./m3, soit 2,09 € TTC/m3. Une augmentation de 0,10 € par rapport à 2024.
La redevance pour modification des réseaux de collecte est modifiée par une nouvelle redevance : la redevance de performance assainissement 0,46 x 0,3 coefficient, soit 0,138 €HT/m3.

» Demande de subvention DETR / DSIL / CAF : Réhabilitation du tertre « Derrière la Roche »

Le Conseil Municipal a approuvé la nature, le coût et le plan de financement prévisionnel des opérations de réhabilitation du tertre « Derrière la Roche » :

OPÉRATIONS	MONTANT HT
Terrassement (décapage, voirie d'accès, remblais d'apport, remise en place des terres)	41 400,00€
Ouvrages (dégrilleur, 2 canaux de mesures, 2 cuves bâchées)	61 600,00€
Filtres (terrassement, étanchéité, drain de collecte, granulats, rampes d'alimentation, regards de collecte)	221 725,00€
Réseaux (terrassement, canalisations enterrées d'alimentation, de rejet, de by-pass, regards de visite)	35 900,00€
Aménagement (clôture, portail, engazonnement, aire bétonnée pour déchet dégrilleur, enrochements, ZRV)	62 700,00€
Sujétions divers (abattage/dessouchage, démolition / vidange des ouvrages existants, évacuation des matériaux souillés – provision)	33 000,00€
Divers (préparation de chantier, contrôles, mise en service)	28 000,00€
TOTAL	**484 325,00€**

Co-financeurs prévisionnels	Dispositifs mobilisés	Montant prévisionnel des subventions (max)	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant prévisionnel des subventions (attendu)	En % du projet total HT
ETAT	DSIL 2025	20%	484 325,00€	97 000€	20%
Agence de l'Eau Rhin Meuse		30%	484 325,00€	145 300€	30%
TOTAL SUBVENTIONS PRÉVISIONNELLES (A) :				242 300€	50%
Autofinancement de la commune *	Fonds propres (B)			242 025€	50%
			TOTAL (A + B) :	**484 325,00€**	**100%**

» Décision modificative n°3 au budget eau et assainissement M49

Le Conseil Municipal a apporté au Budget primitif 2024 (comptabilité eau et assainissement M49) des décisions modificatives dans le respect du maintien de l'équilibre budgétaire.

» Communications

- M. le Maire évoque la signature de l'échange chez le notaire entre les consorts K et la commune, le 13 décembre 2024.
- L'Agence de l'Eau Rhin Meuse a répondu favorablement à la demande de subvention concernant le renouvellement des conduites d'eau potable – Tranche 2025.

ACTUALITÉS MUNICIPALES

Bénédicte PIERREVELCIN est partie à la retraite



Bénédicte est arrivée à la Mairie le 1er décembre 2003. Elle a travaillé durant 20 années dans le secteur privé, dans des chaînes du groupe Accord. Elle s'est arrêtée 6 ans ensuite pour élever ses enfants. Répondant à une annonce dans le journal, et, munie d'un BTS comptable, elle candidate pour la mairie et reste finalement 21 ans dans son poste d'agent comptable. Lauréate du concours d'adjoint principal, elle occupe son poste avec professionnalisme, assiduité et rigueur. D'une humeur égale et enjouée, personne n'hésitera à franchir son bureau pour la saluer ou lui demander conseil ou tout simplement parler. Elle travaillera ainsi avec 3 maires différents.
Aujourd'hui, elle laisse « tous ces chiffres » à d'autres mains expertes et, heureuse de s'occuper de sa famille, elle va consacrer son temps à ses hobbies, garder ses petits-enfants, assurer son rôle "de souffleuse" au théâtre municipal de Fréland où elle vit, s'adonner au vélo et à la gym.
Au nom de la Municipalité et de tous ses collègues, nous lui souhaitons une bonne retraite bien méritée, reposante et épanouissante.

Catherine MERCKLÉ / Adjointe au Maire

80E ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE LABAROCHE

Libérée le 4 février 1945, **Labaroche a payé un lourd tribut et 89% de ses habitations et autres immeubles furent détruits.** 50 000 obus et mortiers tombèrent durant cette période. C'est la dernière commune du Pays Welche à avoir été libérée.
Les années passent et les commémorations se succèdent à intervalles réguliers. Cette année marque pourtant une étape importante pour notre village tant les témoins directs de la libération se font rares. C'est ainsi que la Municipalité a décidé de marquer cette date historique par de nombreuses manifestations :



La Place à Labaroche

» Dans ce numéro du Barotché, Jean-Marie SIMON, dans sa chronique *« Il était une fois … »*, reprend des extraits de témoignages d'habitants ayant vécu l'occupation, tirés du livre « Labaroche, 50ème anniversaire de la Libération »,

» Dans le cadre d'un cycle d'évènements mémoriels, initié par l'association des anciens combattants du Pays Welche, Labaroche accueillera 2 conférenciers à la Maison des Associations :



La maison Ory qui, pendant l'occupation, avait été réquisitionnée pour le « Bürgermeisteramt » (mairie)

- Samedi 1er février 2025, à 20 heures, Edmond KERN, conférencier du musée militaire MM Park France nous entretiendra sur « Le mythe ENIGMA » et fera une démonstration de la machine qu'il possède,
- Mardi 4 février 2025, à 20 heures, Philibert de LOISY, président de la Fondation du Maréchal Jean de Lattre de Tassigny nous présentera la 1ère Armée Française, ces unités militaires assignées à la libération du territoire français en 1944 et 1945,

» Une exposition photographique* sur Labaroche d'avant-guerre et sa destruction ainsi que des objets d'époque, ouverte au public, les samedi 8 février 2025 de 14 heures à 17 heures et dimanche 9 février 2025 de 11 heures à 17 heures à la Maison des Associations. Cette exposition accueillera également le travail de mémoire intitulé « La libération de mon village » réalisé par les élèves de CM1 et CM2 de Christian ANSTETT en collaboration avec Claude MARCHAL, rapporteur du comité de la charte des Ordres Républicains du Haut-Rhin,

» Une commémoration aux Monuments aux Morts à l'issue d'une messe, dimanche 9 février 2025 en présence des anciens combattants et de la musique du village. Ce moment sera suivi d'un verre de l'amitié à la Maison des Associations, et de la remise du prix du « Jeune citoyen » aux élèves de CM1 et CM2 pour saluer leur travail réalisé pour l'occasion,



Église de la Basse Baroche en feu le 03/01/1945

» Un concert spectacle sur la "Paix" organisé par l'école de musique de la vallée de Kaysersberg dans le cadre des manifestations commémoratives des 80 ans de la libération du Pays Welche, avec la participation des élèves instrumentistes et choristes et les harmonies de Lapoutroie/Sigolsheim et Orbey/Labaroche le samedi 3 mai 2025 à 20 heures à la salle des fêtes.

Venez participer à ces évènements qui marquent notre histoire, notre devoir de se souvenir, de ne pas oublier et de transmettre aux générations futures les leçons de l'histoire.

** préparée par un groupe de travail composé du Maire, de Catherine Mercklé et Messieurs Denis Parmentier, Gaby Locicero, Jean-Pierre Martin, Serge Roess et Alain Vilmain.*

Catherine MERCKLÉ / Adjointe au Maire

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAL

Des « Genêts » à la maison de santé et au commerce de proximité

Au cours de la seconde guerre mondiale, Labaroche a été bombardée et détruite à plus de 80% lors des combats de la poche de Colmar qui ont eu lieu pendant l'hiver 1944-1945.
Pour reconstruire Labaroche, il a été fait appel à des dizaines d'ouvriers (maçons, charpentiers, menuisiers…)
Pour les loger, des baraquements en bois ont été construits. C'est le début des « Genêts ».
Hiver 1954, la ville de Sarreguemines rachète ces baraquements afin d'y accueillir des colonies de vacances, des classes « découvertes » (classes de neige, classes vertes) ainsi que des séjours familiaux.
En 1972, un bâtiment conçu pour un hébergement de qualité est devenu opérationnel, portant la capacité d'accueil à 120 lits, avec un taux d'occupation frôlant les 7 mois sur 12.
Dans les années 90, le bâtiment ayant vieilli, la fréquentation a considérablement chuté jusqu'à la décision de la ville de Sarreguemines de mettre en vente les bâtiments et le terrain.

C'est en 2017 que la commune de LABAROCHE rachète l'ensemble, terrain et bâtiments.



C'est là que le projet pour redynamiser ce secteur voit le jour.
Ce sera, dans un premier temps, un pôle médical et un commerce de proximité au cœur d'un aménagement paysager.
Dans le futur, la commune de Labaroche espère accueillir également une résidence senior et une pharmacie.

Alain VILMAIN / Adjoint au Maire

Bientôt un commerce de proximité : Carrefour Express

L'absence de commerce de proximité à Labaroche a poussé l'équipe municipale à trouver une alternative.
L'enseigne « Carrefour Express » répondra à cette demande en proposant une offre complète de produits, une gamme de produits bio, des fruits et légumes frais. Pour compléter cette offre de proximité, une station-service sera également opérationnelle.

Alain VILMAIN / Adjoint au Maire





Maison de santé Labaroche





La maison de santé pluridisciplinaire ou centre de santé est une solution pour compenser la pénurie de médecins et de professionnels paramédicaux dans les territoires ruraux.
C'est un regroupement de plusieurs professionnels de santé libéraux dans des locaux communs.
Ces lieux assurent des activités de soins sans hébergement et participent à des actions de prévention et d'éducation pour la santé, ainsi que des actions sociales. La particularité des maisons de santé pluridisciplinaires ou centres de santé est que ses membres partagent un projet de soin, qui sera mis en œuvre de manière coordonnée par chacun.
Pour les patients, la maison de santé permet de lutter contre la désertification médicale.
En réunissant plusieurs médecins et paramédicaux, elle élargit l'offre de soins et améliore globalement la qualité des soins. Les bonnes pratiques y sont mieux respectées.
Pour Labaroche, seront présents deux médecins, un cabinet infirmier, un podologue, un ostéopathe, un kinésithérapeute, avec un local susceptible d'accueillir ultérieurement d'autres professionnels de santé. Le montage financier de ce projet est entièrement à la charge des investisseurs privés.

Alain VILMAIN / Adjoint au Maire

Les eaux pluviales : comment les gérer ?



Il existe différentes méthodes de gestion des eaux pluviales :

- La récupération en site naturel,
- Le récupérateur d'eau de pluie,
- Le puits perdu.

La Colmarienne des Eaux a conçu un site pédagogique, ouvert à tous, 20 rue des métiers à COLMAR. Sur place, sont visibles différentes installations qui permettent de comprendre les diverses méthodes de récupération des eaux en site naturel.
Par exemple : la noue, l'aquatextile oléo-dépolluant, la tranchée d'infiltration, les caniveaux de prétraitement et d'infiltration, les structures réservoirs, le jardin de pluie ou encore la toiture végétalisée.

Alain VILMAIN / Adjoint au Maire

Travaux d'alimentation en eau potable : Tranche 2023-2024

Les travaux d'alimentation en eau potable se sont déroulés en plusieurs opérations sur l'ensemble du ban communal, l'objectif étant de renouveler des infrastructures vieillissantes et prévenir le risque de fuites. Les chantiers menés sont les suivants :

- Remplacement de la conduite de distribution du réservoir du « Cras »,
- Sécurisation entre les deux étages de pression sur le secteur de la « Chapelle »
- Raccordement d'habitations isolées secteurs du « Gazon » et « Gros Champs »,
- Reprise de branchements secteur de « la Place »,

Le montant total des opérations, incluant la maîtrise d'œuvre du bureau d'étude BEREST, s'élève à 232 337,25 € HT, financé pour 70 % par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, 10% par l'Etat et 20 % par la commune de Labaroche.

Recapitulatif des demandes d'urbanisme 2024

13 dossiers en cours d'instructions

Les « Permis de Construire »

	ACCORD	REFUS
Construction habitation	5	4
Extension	1	1
Garage	2	
Modification de permis	7	
Terrasse	3	
Carport	3	
Serre	1	

Les « Déclaration Préalable de travaux »

	ACCORD	REFUS
Extension	2	
Ravalement façade	4	
Garage	3	
Pergola	4	
Terrasse	8	
Carport	7	
Abri jardin / bois	8	
Serre	2	
Véranda	1	
Rénovation portes / fenêtres	14	
Installation Vélux	4	
Panneaux photovoltaïques	15	
Rénovation toiture	11	
Clôture + portail	2	
Démolition	2	
Création d'accès	3	
Enrochement	1	1
Parking	1	

Le PLUI est un document d'urbanisme et de planification. Il vise à définir la stratégie d'aménagement et développement du territoire pour les 20 prochaines années.
Le règlement écrit comporte 2 parties : Montagne et Plaine.
Le PLUi de la CCVK (Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg) a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 28 février 2024. Il est consultatble et téléchargeable sur le Géoportail de l'urbanisme, ou en version imprimée au siège de la CCVK, sur RDV.

Alain VILMAIN / Adjoint au Maire

ÉCOLES & JEUNESSE

Inscriptions à l'Ecole Maternelle - Rentrée scolaire 2025-2026

Pour les enfants entrant en **Petite Section (nés en 2022)** :

Merci de prendre contact avec l'école dès que possible et au plus tard fin février 2025.

A l'issue de cette phase de recensement, **une date d'inscription** sera proposée **au mois de mars** pour laquelle des **créneaux de rendez-vous individuels** seront attribués aux familles.

Merci de **prendre contact dès à présent** avec Jean-Baptiste DEFFINIS, directeur :

- **par téléphone** au 03.89.49.87.72
- **ou par messagerie** : maternelle.labaroche@gmail.com

Documents requis pour le jour de l'inscription :

- *le livret de famille, carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance,*
- *un justificatif de domicile,*
- *un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (carnet de santé possible).*

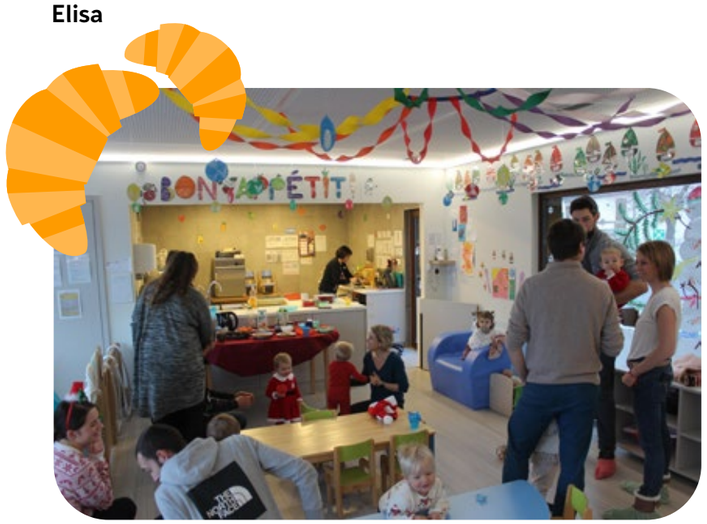
Au plaisir de vous rencontrer !



La fête à la crèche

Durant ce mois de décembre, les enfants de la crèche ont pu découvrir jour après jour un nouveau calendrier de l'avent.
En effet, cette année, il n'était pas rempli de friandises mais de diverses activités et découvertes : comptines et livre cd de Noël, atelier cuisine pour confectionner des roses des sables, parcours piscine à balles, bac sensoriel ... pour la plus grande joie des enfants.
Et c'est le dernier jour avant les vacances que l'équipe a accueilli les parents pour le traditionnel petit déjeuner de Noël.
Avec cette année, la participation de notre talentueuse musicienne Valentine, pour une séance d'éveil musical spécial Noël à laquelle les parents présents ont pu assister.
Un beau moment de partage et de convivialité en ces temps de fête.

Elisa



Le Petit Déjeuner de Noël



Le bac sensoriel



Le parcours « Piscine à Balles »



Séance d'Eveil Musical spécial Noël



VIE ASSOCIATIVE & MANIFESTATIONS

Instants conviviaux - par **Catherine MERCKLÉ** / Adjointe au Maire

Le 26 octobre 2024 : Nennslingen
Une visite pour une invitation

Notre charte d'amitié avec Nennslingen continue de prendre forme. Une délégation du corps des sapeurs-pompiers allemands s'est rendue le 26 octobre à Labaroche pour inviter officiellement nos sapeurs-pompiers locaux au 150ème anniversaire du corps bavarois le week-end du 10 mai 2025. Invitation acceptée !
A l'occasion de ce déplacement en Alsace, ils ont visité le Service Départemental des Services d'incendie et de secours du Haut-Rhin et la caserne de Labaroche. Nous avons fait des envieux avec nos installations et nos équipements !







La Cérémonie du 11 novembre

La traditionnelle cérémonie du 11 novembre s'est déroulée devant le monument aux morts après une célébration religieuse avec le dépôt d'une gerbe et la marseillaise interprétée par la Société de Musique. Les enfants de la classe de Sandrine WILZER ont ensuite lu « Après la bataille », poème de Victor HUGO.









La Cérémonie de la Sainte Barbe du 30 novembre

Ce samedi 30 novembre, les adjudant-chefs Arnaud KLINKLIN et Hervé PERRIN, respectivement président de l'amicale et chef du corps des sapeurs-pompiers de LABAROCHE, accompagnés de la Capitaine Marion RAPIOR, Cheffe de la compagnie 1 et représentante du Service Départemental des Services d'incendie et de secours du Haut-Rhin, ont accueilli leurs convives pour fêter leur Sainte patronne, Sainte Barbe, toujours dans un esprit de partage, de fraternité et de convivialité. Une occasion pour eux de saluer ce corps dynamique constitué de 24 sapeurs-pompiers parmi lesquels des sapeurs-pompiers professionnels, un infirmier et des sapeurs spécialisés. Chacun soulignera la bravoure, le dévouement de ces troupes et remerciera les familles pour leur soutien. 2024 aura connu une augmentation de 30 % des interventions avec 134 missions de secours.
La cérémonie mettra à l'honneur deux anciens, Gilbert PRUD'HOMME et Henri MISCHEL, 75 ans, ainsi que les 2 nouveaux venus, Aurélien GENTILLE et Jonah WURTZ.
Les plus vifs remerciements et distinctions ont été adressés aux récipiendaires :



- Sapeur de 1ère classe : Amélie KLINKLIN
- Caporaux chefs : Joseph KUSS et Alexis PERRIN
- Médaille 10 ans d'ancienneté : Océane GIRARD et Stéphane JUNGBLUT
- Diplômée équipier incendie : Maé KLINKLIN
- Diplômé équipier secours à personne : Jonah WURTZ

Avant d'entamer les festivités, une minute de silence a été observée en hommage aux sapeurs-pompiers décédés en service commandé en 2024.





Le 07 décembre 2024 : La Magie de Saint Nicolas



Samedi, 7 décembre, à la tombée de la nuit, les enfants sont arrivés, bien emmitouflés de bonnets et de gants. Ils attendaient impatiemment l'instant où le Saint Nicolas passerait les voir muni de son grand panier rempli de bonbons. Mais avant, ils ont chanté avec leur instituteur, Jean Baptiste DEFFINIS et, lorsqu'il est arrivé, les enfants se sont amassés autour de lui les mains tendues. Oui, ils ont été bien sages et obéissants ! Ensemble, ils l'ont accompagné à pied dans le parc du musée du bois où les manalas et clémentines les attendaient pour un goûter autour des braseros. Les parents n'étaient pas en reste puisqu'ils ont profité du vin chaud organisé par les Ptits Crayons pour se réchauffer. Un instant simple et chaleureux de partage et de convivialité, prélude de Noël.
Merci Saint Nicolas de ton passage à Labaroche et peut-être à l'année prochaine !
Merci à l'amicale des sapeurs-pompiers, à l'association Les Ptits Crayons et au Musée du Bois pour leur contribution dans cette organisation.





La fête de Noël des Aînés : le 08 décembre 2024

Notre traditionnelle fête des aînés a eu lieu cette année le dimanche 8 Décembre 2024.
Plus de cent personnes étaient réunies à la Maison des Associations pour célébrer notre belle fête de Noël.
La maison Deiber nous a accompagnés avec un très bon repas, les enfants du périscolaire « Les BAROT'CHOU » nous avaient confectionné de belles décorations et les Baladins du Hohnack nous ont ambiancé cette belle journée. Chants et danses ont agrémenté notre belle fête.
Il fut bon de se retrouver, de se remémorer d'anciennes anecdotes, de rigoler tous ensemble.
Nous n'oublions pas toutes les personnes qui n'ont pas pu être présentes, toutes celles qui nous ont quitté bien prématurément durant cette année 2024. Une belle pensée à elles.
Il était déjà bien tard lorsque tout le monde se quitta.
Du fond du cœur, merci pour cette belle participation, votre joie et nous vous disons à l'année prochaine.

Catherine OLRY / Adjointe au Maire

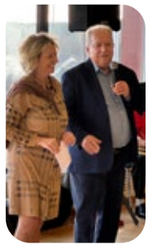












La fête de Noël des Enfants : le 13 décembre 2024

Vendredi 13 Décembre, c'était aux enfants du personnel communal et du Conseil Municipal d'avoir rendez-vous avec le Père Noël.
Et oui, encore cette année, il a retrouvé le chemin de Labaroche pour pouvoir venir gâter nos charmants enfants.
Ces derniers étaient impatients et même certains un peu impressionnés à l'arrivée du Père Noël.
La soirée se termina en compagnie du personnel, de leurs conjoints ainsi que du Conseil Municipal.

Catherine OLRY / Adjointe au Maire



Club de l'Age d'Or

Vente de Noël : 30 novembre et 1er décembre

Le Club de l'Age d'Or a organisé sa vente de Noël le week-end du 1er décembre, un vrai succès et de succulents hoggeï pour ravir nos papilles.





Judo Club







Le tournoi des manalas le 08 décembre 2024

Le Judo Club de Labaroche a fièrement représenté ses couleurs lors du Tournoi des Manalas, se classant à la 3ème place sur 9 équipes participantes. Une performance remarquable qui témoigne de l'engagement et de la détermination de nos judokas. Bravo à toutes et à tous pour cet exploit !

Le Comité

La fête de Noël au Judo Club de Labaroche le 21 décembre

Comme chaque année, le Judo Club de Labaroche a célébré sa fête de Noël qui a rassemblé petits et grands pour une matinée remplie de joie et de surprises.



La surprise la plus attendue fut l'arrivée du Père Noël, non pas en traîneau, mais en judogi ! Le Père Noël a partagé des moments inoubliables en pratiquant du judo avec les enfants et les adultes. Les enfants étaient ravis de le voir en action et ont partagé de grands sourires. Les parents ont rejoint leurs enfants sur le tatami pour participer à des jeux en famille. Ces activités ont permis à tous de s'amuser et de découvrir les valeurs du respect et de l'entraide inhérentes à ce sport.

Une ceinture noire, symbole de dévouement et de persévérance, a été remise à Vanna Bun par Didier Deschamps, judoka 5ème dan, qui nous fait l'honneur de rejoindre notre club. Nous avons eu l'honneur d'accueillir le maire et son adjointe, qui ont partagé ce moment festif avec nous. Leur soutien est toujours très apprécié.

Nous remercions tous les participants et les bénévoles pour leur engagement et leur enthousiasme, et nous attendons avec impatience les prochaines aventures du club en 2025.

Le Comité

Bravo, Félicitations Vanna

Tout le club de judo de Labaroche est fier d'avoir une nouvelle ceinture noire qui a été remise le 21 décembre, à Vanna BUN, notre vénérable doyen de 75 ans.



Au Cambodge, dans sa jeunesse, Vanna avait déjà pratiqué plusieurs Arts Martiaux. En 1995, quand le judo a démarré au village, il était déjà là, reprenant humblement une ceinture blanche de débutant. Il a tout de suite amené ses trois fils, ainsi Jean-Luc s'est vu décerner sa ceinture marron.

Pour obtenir enfin cette fameuse ceinture noire, bien des obstacles se sont présentés à lui, bien des blessures ont dû être soignées. Ce fut un long chemin, un long combat. Il est, et doit être pour tous nos jeunes du club, une référence, un modèle, un exemple à suivre respectueusement.

Le judo, ce n'est pas que la perspective d'une ceinture noire. C'est avant tout un Art. Un art de vivre à la fois sur le tatami et dans la vie courante. Une philosophie avec les maîtres-mots : «Entraide et Prospérité Mutuelle».

Vanna est un véritable disciple de notre Maître Jigoro KANO, qui se rend disponible dès qu'il le peut, dès qu'on a un besoin. Il est présent au cours du mercredi avec les petits, au cours des adolescents du jeudi, où il seconde les professeurs efficacement, il est là aussi au cours des adultes. Il sait être efficace, aide et remplace quand on le sollicite. Il a cette générosité de cœur qui caractérise un vrai judoka, une vraie ceinture noire.

Au nom de tout le club : Félicitations encore Vanna après ce long parcours... Voilà une ceinture noire bien méritée... Et comme le disait notre Maître :

«Plus l'ascension est longue, plus la montée est difficile, alors plus grande sera la satisfaction et plus magnifique sera la vue une fois au sommet.»

Claude GERMAIN / Le Président d'Honneur du Judo Club







Passeurs d'Images

Exposition photo 2025

Notre traditionnelle expo photo annuelle aura lieu le **samedi 17 et le dimanche 18 mai 2025. Nous serons une dizaine de passionnés à exposer des photos personnelles, allant du paysage, des photos de concert aux voyages lointains en passant par des photos animalières.**
Cette année, notre invité d'honneur est **Alexandre SATTLER** qui nous propose une sélection de photographies extraites des livres « Ôde à la bienveillance » et « Éloge du sourire ». Il a intitulé cette exposition **« Âmes du Monde »**.



Le photographe Alexandre Sattler :
A travers son regard, le photographe-voyageur Alexandre Sattler nous incite à l'éveil vers cette compréhension, cette intuition, cette sagesse intérieure qui pousse à croire que l'amour trouve sa place en toute chose et en tout être. La bienveillance ne connaît pas le jugement, elle n'est qu'accueil et sollicitude. Des yeux rieurs d'un enfant au regard ridé d'un sage, ces images sont dédiées à ceux qui incarnent l'ouverture, la présence, l'écoute, et ce, peu importe le chaos environnant.

Découvrir le travail d'Alexandre Sattler :
Internet : www.gaia-images.com
FB : www.facebook.com/gaiaimages
Instagram : www.instagram.com/gaiaimages_photography

Et pour rappel, les Passeurs d'Images recommencent un NOUVEAU CYCLE d'initiation à la photographie dont les détails sont ci-joints :

COURS PHOTO

Les ***« Passeurs d'Images »*** du club photo de Labaroche vous proposent un cycle de **cours d'initiation à la photographie** pour débutants adultes ou adolescents.

Les séances auront lieu à la **Maison des Association** (salle du Rail)
chaque second samedi du mois de **14h à 18h.**

On vous explique tout : sensibilité, ouverture, vitesse, composition, cadrage n'auront plus de secret pour vous !

Tarif des cours sur une année : 40 euros pour toute la série (= prix d'une cotisation)

Pour tout contact, renseignement ou inscription, téléphoner au **06.82.58.17.13**
ou écrire à passeursdimages68@gmail.com .

Éclat des Sens



DANSE CONTEMPORAINE, S'EXPRIMER EN LIBERTÉ

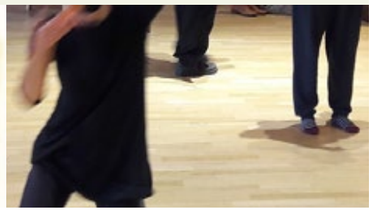
Mercredi de 19h à 20h30 (hors vacances scolaires)
Début des ateliers le mercredi 11 décembre 2024
Maison des Associations à Labaroche / Adultes et adolescents à partir de 16 ans
Ouvert à tous les niveaux et aux personnes en situation de handicap

Atelier de danse contemporaine pour explorer, s'exprimer et créer. Exploration du mouvement dansé en lien avec l'espace, le sol et les autres danseurs. Techniques de danse contemporaine, de conscience corporelle et de danse contact. Des improvisations guidées et des compositions en solo ou collectives en lien avec des thèmes, des objets, des musiques pour s'exprimer librement avec le corps et vivre sa créativité.

Venez nous rencontrer ! Avec Estelle Baur

Renseignements et inscriptions -
ebaur@hotmail.fr - 06 83 16 01 71
Tarif : 90 euros par trimestre / 12 euros la séance
et 5 euros de cotisation par famille pour l'année





Yoga Nature

La méditation

Si vous êtes intéressé.es par la méditation ou simplement curieux, venez rejoindre notre groupe. Il reste 3 places pour les séances que je guide les mardis soir de 18h30 à 19h45 à partir du mardi 7/01.
Nous méditons assis, sur une chaise ou un petit tabouret, 2 fois 25 minutes, par une méditation guidée et/ou silencieuse. Entre les deux, nous pratiquons 10 mn de marche méditative inspirée de la méditation Zen.
Il s'agit d'éveiller en soi, petit à petit, la pleine conscience par l'observation silencieuse de notre mental, par la concentration sur la respiration et/ou sur la posture.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre rapidement contact avec Agnès Weber : 06 18 90 29 30.

L'association les Barot'chou est heureuse de vous présenter sa traditionnelle vente de produits du Doubs !

COMMENT COMMANDER ?

- Remplir le ***bon de commande*** ci-dessous
- Joindre votre règlement par chèque à ***l'ordre des Barot'chou*** (encaissés après distribution)
- Déposer le tout dans la boîte aux lettres des Barot'chou (296b Le Centre, en face des Ecoles)

Date limite de commande : ***VENDREDI 28 FEVRIER***

Vous retrouverez des bons de commande dans les commerces de Labaroche et aux Barot'chou

Les commandes seront à récupérer à la salle Vervône

Le LUNDI 10 MARS de 15H30 à 18H30

⚠ **Toutes les commandes devront être retirées ce jour** ⚠

BON DE COMMANDE

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse :

.....

.....

Téléphone (obligatoire pour la livraison) : .....

E-mail : .....

☐ C'est la première action de vente des Barot'chou à laquelle je participe (cocher la case si c'est le cas)

Les bénéfices de cette vente profiteront directement aux enfants du périscolaire pour l'achat de matériel pédagogique ou le financement de sorties pendant les accueils de loisirs - merci beaucoup de votre soutien !

NOM & PRENOM de la personne qui commande : .....

NOM de la personne qui prend en charge votre commande groupée si c'est le cas

.....

Les Spécialités		Prix par portion	Quantité	Total
Comté Fruité (10 mois)	~ 500g	9,00 €		
	~ 1kg	17,00 €		
Comté Vieux (15 mois)	~ 500g	9,00 €		
	~ 1kg	17,00 €		
Bleu de Gex	~ 500g	9,00 €		
	~ 1kg	17,00 €		
Morbier	~ 500g	9,00 €		
	~ 1kg	16,00 €		
Raclette	~ 500g	8,50 €		
	~ 1kg	16,00 €		
Mont d'Or	Pièce d'environ 470g	10,50 €		
	Pièce d'environ 670g	15,00 €		
Cancoillotte nature	Pot de 250g	4,50 €		
Cancoillotte à l'ail	Pot de 250g	4,50 €		
Cancoillotte au vin jaune	Pot de 200g	4,20 €		
Mélange à fondue	Sachet de 400g	10,50 €		
Saucisse de Morteau Label Rouge	Pièce d'environ 450g	9,50 €		
Saucisson sec	Pièce d'environ 180g	6,00 €		
Lard poitrine fumée	Pièce d'environ 350g	7,50 €		
Assiette spéciale Raclette/Mont d'Or, bacon, coppa, rosette, brési	Pièces pour 3/4 pers.	12,50 €		

SIGNATURE : ***MONTANT DE LA COMMANDE*** : _____

↓ SAMEDI 1 MARS 2025 19H ↓

SALLE DES FÊTES DE LABAROCHE

SANGLIER cs labaroche

Orig. Willerthaler







RESERVATION OBLIGATOIRE:

Nom: _____

N°téléphone: _____

Nombre d'adultes: ___X 27€ ___ X 27€ =

Nombre d'enfants: ___X 13€ ___ X 13€ =

A retourner avec le règlement avant le 16 février 2025 à:
Cyril FARAVELON 347D Faîte 68910 LABAROCHE

Contact:
***Cyril*: cyrilfaravelon@hotmail.com | 06.99.06.63.99**
***Vincent*: vincent.bannwarth@sfr.fr | 06.35.96.20.87**

INFORMATIONS PRATIQUES

De la location des meublés de tourisme

Le 7 novembre 2024, la loi dite Le Meur, du nom d'un de ses rapporteurs, était définitivement adoptée par l'Assemblée Nationale (« Loi n° 2024-1039 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale »).
Cette loi tend à renforcer les moyens de régulation des meublés de tourisme au plan local et à réduire les déséquilibres sur le marché locatif en incitant les propriétaires à louer leur bien sur de longues durées, surtout dans les zones où la demande de logements est supérieure à l'offre du marché.
S'il est prématuré en l'état et alors que les décrets d'application n'ont pas encore été publiés, de détailler l'ensemble des dispositions qui s'imposent ou vont s'imposer aux loueurs de meublés de tourisme, certains points méritent d'être soulignés.

- En premier lieu l'enregistrement pour les locations saisonnières de courte durée devient la règle, désormais avec la création d'un registre en ligne unique et avec l'attribution d'un numéro d'enregistrement.
- Le changement d'usage de locaux soumis à demande d'autorisation doit permettre aux communes de mieux réglementer la location de courte durée pour prendre en compte les tensions du marché locatif.
- Le diagnostic de performance énergétique « DPE » est désormais requis pour les locations saisonnières et dès 2025, les logements avec une note DPE « G » (passoires thermiques) seront interdits à la location. Progressivement l'interdiction s'appliquera en 2034, aux logements classés « E ». En zone montagne ou pour certains logements atypiques du type cabane dans les arbres, des dérogations pourraient être envisagées tant il paraît difficile d'appliquer une même norme sans prendre en compte les spécificités de ces habitats.
- Si les propriétaires de leur résidence principale peuvent continuer à louer leur bien pour une courte durée (120 jours au maximum/ an, durée susceptible d'être réduite à 90 jour/an par les communes), des dispositifs de contrôle sont désormais prévus pour prévenir certains abus. Ainsi la production des avis de taxe foncière ou d'imposition pourrait être demandée pour établir la preuve de la résidence principale.
- La fiscalité pour la location saisonnière, sous réserve des prescriptions de la loi de finances, a également été réformée pour rendre la location moins avantageuse. Le montant du chiffre d'affaires pour bénéficier du régime micro-BIC (avec abattement de 30%) a été abaissé à 15 000 Euros. Pour les meublés de tourisme classés, le seuil a été porté à 77 700 Euros avec un abattement de 50%. Des incertitudes demeurent en ce qui concerne les chambres d'hôtes et gîtes qui ne font l'objet d'aucun traitement particulier sauf s'ils sont classés.

En résumé, Labaroche n'étant pas une commune de tension requérant une régulation particulière, l'enregistrement (dont le défaut est pénalement répréhensible) apparaît comme la diligence principale incombant aux loueurs avec la déclaration préalable, en cas de changement d'usage d'un immeuble. Il conviendra en outre de rester attentif aux décrets d'application à venir, notamment quant aux incidences fiscales d'un dispositif qualifié d'anti Airbnb.

Bernard BANGRATZ / Adjoint au Maire

MEUBLÉ DE TOURISME ★

« IL ÉTAIT UNE FOIS ... »

La libération, il y a 80 Ans déjà !

En 1995, année du cinquantième anniversaire de la libération, la municipalité de Labaroche, aidée par quelques volontaires s'intéressant à l'histoire de leur village, avait décidé d'éditer un livre concernant l'occupation du village et sa libération. A cette occasion, on avait fait appel à ceux qui avaient vécu à cette époque afin d'obtenir leur témoignage et ceux-ci furent nombreux.
Pour le quatre-vingtième anniversaire de la libération qui sera fêté prochainement, j'ai pensé qu'il serait intéressant de citer quelques extraits puisés dans quelques-uns de ces témoignages.
Les combats, qui durèrent près de deux mois, sous des bombardements continuels, obligèrent la population à vivre dans des caves, celles-ci étant aussi à la disposition des voisins ou des familles errantes à la recherche d'un abri.

« Jusqu'à Noël, plusieurs familles se sont jointes à nous et ont partagé notre abri. Ainsi nous avons été une trentaine de personnes dans cette cave. Elle offrait l'avantage sur d'autres d'être voûtée donc plus résistante aux bombardements. Néanmoins comme elle était déjà bondée par la réserve de pommes de terre, l'espace vital de chacun était réduit au strict minimum, nous dormions dans les casiers à pommes de terre. »

Jean-Michel Claudepierre de la Goutte.

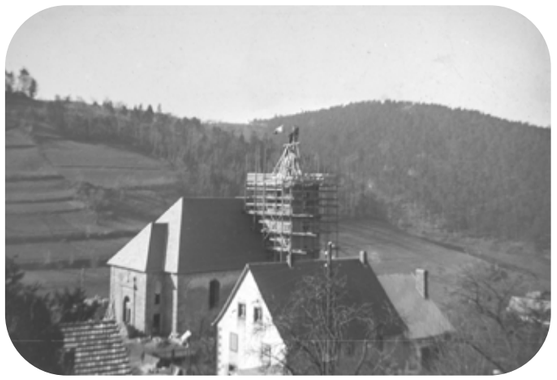
« Dans la cave voûtée nous étions 29 personnes. La cave était aménagée tant bien que mal pour loger tout ce monde. L'entrée de la cave était protégée par un tas de bois. Ces familles étaient d'Henzelle, de la Chapelle et du Breu ainsi que deux sœurs garde-malades. Un soir, vers 19 heures, un mortier explosait devant la maison. Monsieur Camille Demangeat, qui était sorti de la cave, fut blessé au ventre par un éclat. Deux hommes courageux qui étaient dans la cave l'emmenèrent en luge jusqu'à l'hôtel Blenner où était le premier poste de secours. »

Jean-Pierre Demangeat

Pour nourrir tous ces réfugiés, le problème du ravitaillement se pose, même si les caves à ce moment offrent les pommes de terre récoltées en automne.

« Le ravitaillement était pareil pour tout le monde : du lait, du fromage blanc, des pommes de terre et de la viande, celle-ci ne faisait pas défaut car les vaches blessées par les bombardements devaient être abattues afin de ne pas les laisser souffrir. Ce qui manquait le plus, c'était le pain. »

Jean-Pierre Demangeat



« Entre Noël et Nouvel An, Joseph Girard de la Rochure nous apprend que notre maison a brûlé. Nous pleurons. Nous pensons aussi aux bêtes qui ont péri dans l'incendie, enfermées dans l'étable. Pour manger, nous allons découper de la viande dans la carcasse d'un cheval abattu près de chez Charles Demangeat. Nous avions aussi de la viande en provenance des vaches de Pierré. Ces vaches blessées avaient été achevées au pistolet. »

Madame Germaine Eitel née Pierré

Oui, pendant les combats et bombardements, les bêtes avaient souffert autant que les humains. Et pourtant, ceux-ci payèrent un lourd tribut à la reprise de la liberté.

« Ce 21 décembre, nous quittons la cave pour venir soigner les bêtes. Vers neuf heures du matin, des tirs d'obus ont lieu. Ils sont effectués à partir de canons installés à Aubure. N'ayant pas le temps de rejoindre la cave de Michel Gérard, nous nous cachons au fond de l'étable sous une dalle de béton. Je suis assise avec ma sœur Marie sur un petit tabouret d'étable et nous prions. Dans ces situations, la prière est souvent le seul refuge. Nous sommes à peine installés qu'un obus rentre par la fenêtre et explose dans l'étable tuant mon père Charles, ma sœur Marie assise à côté de moi et mon oncle Adolphe. Ma mère a été touchée par un éclat qui lui a traversé le poumon. Les animaux sont également morts et des soubresauts recouvrent leurs membres. Seule, moi, Joséphine, je ne suis pas touchée.
Un peu avant Noël, un autre drame s'était déroulé. Ma cousine Cécile qui attendait un bébé avait quitté, avec son père, sa maison d'Henzelle. En fuyant sur le chemin de la Rochure, elle fut tuée par balles. Mon oncle Camille Demangeat est retourné à la ferme pour chercher un bayard et a ramené le corps de Cécile à la maison. Elle a aussi été carbonisée dans l'incendie de la maison. »

Madame Joséphine Jehin née Humbrecht

Une autre épreuve attendait la population de Labaroche : l'évacuation. Le 1er janvier 1945, le territoire communal est coupé en deux par une ligne de front qui allait du Chêne au Vorhof en passant par la Rochette, l'Espoche, Derrière la Roche, la Chapelle et Henzelle. La partie Ouest sur le plateau est occupée par les Américains et la partie Est s'étendant de Basse-Baroche vers les Evaux et Giragoutte est tenue par les Allemands. Le partage durera jusqu'au 5 Février.
Les habitants libérés furent dirigés vers Orbey, Lapoutroie, le Bonhomme et même les Vosges, et ceux de la région allemande vers Munster et Colmar.

« Lorsque nous sommes partis, à dix-neuf heures, la maison de Philibert Parmentier, à Faîte, était en feu. Nous nous rendions à Morey-Fontaine. Arrivés au Rain du King, il nous fallut abandonner nos bagages et nos bêtes. Les soldats nous conduisirent en jeep à Hachimette et à Lapoutroie. Comme ils voulaient nous envoyer dans les Vosges, j'ai dit que maman nous attendait chez un cousin à Lapoutroie. Ils nous ont autorisés à la rejoindre. »

Marie Gérard du Chêne

« Le 11 Janvier, les Allemands nous font savoir que nous devons quitter la maison et fixent le lieu de rassemblement à l'école de Basse-Baroche. Nous prenons quelques effets et provisions. Le chemin qui mène à l'église est couvert de glace. Nous sommes nombreux à partir. Le convoi se met en route, il comprend plusieurs charrettes tirées par des chevaux, sur lesquelles ont été placés les enfants et les personnes âgées. »

Madame Germaine Eitel, née Pierré

D'autres témoignages émouvants mériteraient d'être cités. La période de la libération fut un long moment pénible et cruel pour la population. Monsieur Joseph Dechristé, ancien secrétaire de mairie pendant l'occupation en a donné le bilan dans le livre cité dans la bibliographie :

- Cinquante mille obus et mortiers environ, tirés en majorité depuis Aubure, avaient détruit tout le territoire.
- 107 maisons avaient brûlé ou étaient détruites entièrement
- Sur 445 vaches laitières, seules 116 avaient échappé à l'incendie et aux obus.
- 27 personnes civiles avaient perdu la vie, tuées par les obus et les mines.

Bibliographie : Labaroche, 50ème anniversaire de la Libération

Jean-Marie SIMON

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

PROCHAINE PARUTION DU BAROTCHÉ : MAI 2025
Limite de dépôt des articles : 11 avril 2025

1er février	**Conférence « Le Mythe ENIGMA »** d'Edmond KERN - Maison des Associations - 20H - Entrée libre
4 février	**Conférence « Présentation de la 1ère Armée Française »** par Philibert de LOISY - Maison des Associations - 20H - Entrée libre
8 et 9 février	**Expo photo « 80 ans de la libération »** - Maison des Associations - Entrée libre
9 février	**Messe** - Église de Basse-Baroche - 09H30 **Commémoration de la libération de LABAROCHE** - Monuments aux Morts - 10H30
1er mars	**Soirée Moules Frites** par le Club Sportif - Salle des fêtes - 19H
26 avril	**Théatre d'impro « Les Improcibles»** du Club de Judo - Maison des Associations - 20H30
27 avril	**Traditions artisanales** du Fil d'Ariane - Salle des Fêtes
3 mai	**Concert spectacle** de l'EMVK avec les harmonies Lapoutroie/Sigolsheim et Orbey/Labaroche - Salle des Fêtes - 20H
16 au 18 mai	**Stage d'aquarelle** par Aquarelle Passion - Salle du Rail
17 et 18 mai	**Expo photo** des Passeurs d'Images - Maison des Associations - de 9H à 18H00
17 et 18 mai	**Tournoi de judo** du Club de Judo - Salle des Fêtes
24 mai	**Journée intergénérationnelle** par Les P'tits Crayons - Salle des Fêtes & Maison des Associations
30 mai	**Don du Sang** - Maison des Associations - de 15H30 à 20H
8 juin	**Marche Gourmande** du Club Sportif
28 juin	**Fête de la Musique** - Parc du Musée des Métiers du Bois

Directeur de publication / **Bernard RUFFIO** - Conception / **Catherine MERCKLÉ avec la collaboration du comité de lecture** - Mise en page / **Amélie SOULAGNAT** - Crédits photos / **Catherine MERCKLÉ, Lé Pti Kraplé, Alain MARSCHALL** (11 novembre), **Collection privée** (80 ans libération) - Impression / **AGI Impression**